



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 27/11/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 novembre 2014
D - 2014/607**

Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

**Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Convention
entre la ville de Bordeaux et l'Association des Centres
d'Animation de Bordeaux. Signature. Autorisation.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 5 juillet 2004, vous avez bien voulu autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative au fonctionnement des conservatoires annexes du Conservatoire Jacques Thibaud avec l'Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux, pour le conservatoire de quartier du Grand Parc.

La convention signée le 25 juin 2009 et prévoyant les conditions de fonctionnement des annexes du Conservatoire de Bordeaux, étant arrivée à échéance, nous vous proposons de la renouveler pour une période de 3 ans afin de prolonger cette collaboration.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non participation au vote de M.Yassine LOUIMI

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT



CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CENTRE D'ANIMATION DE QUARTIERS DE BORDEAUX POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE DE QUARTIER DU GRAND-PARC

ENTRE

La Ville de Bordeaux, pour son Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, 22 quai Sainte-Croix - BP 60 33033 BORDEAUX CEDEX, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération n° 20080169 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008,
Ci-après désignée " **Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud**".

D'une part,

ET

L'Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux, sise : 10 rue Vilaris 33032 BORDEAUX CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Marc Lajugie, habilité par décision du Conseil d'Administration en date du

Ci-après désignée " **Le Centre d'Animation du Grand-Parc**".

D'autre part,

PREAMBULE

Conformément à la convention en date du 5 juillet 2004, le Conservatoire et le Centre d'Animation du Grand-Parc, ont mis en place la gestion commune d'une structure afin de procéder à la décentralisation de l'enseignement musical du Conservatoire dans le quartier du Grand-Parc.

La convention signée le 25 juin 2009 arrivant à échéance, il convient de confirmer les conditions de fonctionnement de ce partenariat.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - ACTIVITES

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud et le Centre d'Animation du Grand-Parc s'entendent pour organiser au conservatoire de Quartier Grand Parc un enseignement musical en faveur des élèves régulièrement inscrits au Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

ARTICLE 2 - LES MOYENS

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud prend à sa charge les matériels instrumentaux, ainsi que les personnels enseignants nécessaires aux activités d'enseignement musical organisées au conservatoire de Quartier du Grand-Parc.

Le Centre d'Animation du Grand-Parc assure l'accueil des élèves régulièrement inscrits au Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud et affectés au conservatoire de Quartiers du Grand-Parc. Il met ainsi à disposition les locaux nécessaires au bon fonctionnement des enseignements, ainsi que le personnel d'accueil.

ARTICLE 3 - ORGANISATION DES ETUDES

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud arrête pour chaque année scolaire, en accord avec le Centre d'Animation du Grand-Parc, la nature et le nombre des disciplines musicales qui y sont organisées, ceci en fonction des élèves inscrits et affectés dans cet établissement, des disciplines concernées, ainsi que des possibilités d'accueil du Centre d'Animation du Grand-Parc.

Une fois les emplois du temps et affectations des élèves établis par le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, ils sont communiqués au Centre d'Animation du Grand-Parc afin de lui permettre avec l'équipe pédagogique mise à sa disposition et les moyens en locaux dont il dispose, de mettre en œuvre l'enseignement musical.

Des dispositions spécifiques sont mises en place chaque année scolaire d'un commun accord, afin d'assurer la gestion de l'absentéisme des élèves et la continuité de l'enseignement assuré par les enseignants du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS FINANCIERES

L'inscription des élèves est prise en charge par le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud qui perçoit dans le cadre de la Régie de Recettes de l'établissement, les droits d'inscription dont les familles sont redevables, fixés chaque année par voie de délibération.

Le Centre d'Animation du Grand Parc s'engage à présenter chaque année, avant le 31 juillet de l'exercice en cours, un dossier exposant sa demande détaillée d'accompagnement financier pour l'année N+1 au titre des frais de fonctionnement générés par les classes d'enseignement musical organisées par le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Le Centre d'Animation du Grand-Parc et le Conservatoire s'engagent à souscrire une Police d'Assurances couvrant les risques liés à leurs activités respectives.

ARTICLE 6 – DURE ET RESILIATION

La présente convention est prévue pour une durée de trois ans et pourra faire l'objet éventuellement d'un renouvellement sous réserve de l'accord des deux parties.

En cas de non-respect par l'une des parties, de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à celle défaillante au moins trois mois à l'avance.

ARTICLE 7 - RECOURS

En cas de désaccord sur l'application de cette convention, le différend sera tranché après épuisement de tous recours amiables par la juridiction compétente siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux : Place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX
- pour l'Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux : 10, rue Vilaris, 33032 BORDEAUX CEDEX

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour L'Association des Centres
d'Animation de Quartiers

Le Maire

Le Président